

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 20 juin 2022

**N° CP-2022-6-12-3**

**N° applicatif 3986**

### **12<sup>ème</sup> Commission**

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

#### **Service instructeur**

Diffusion, création et pratiques artistiques

#### **Service consulté**

## **SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES**

Résumé : Dans ses orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace, la Collectivité européenne d'Alsace affirme sa volonté de soutenir les lieux de diffusion comme pôles d'animation du territoire en proximité de chaque Alsacien. Le soutien aux équipements scéniques permet d'assurer le renouvellement de matériel technique utile à des prestations de qualité. A cette fin, le présent rapport propose, dans le cadre du dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, d'attribuer des subventions pour un montant total de 22 950 € en investissement.

Les demandes de subventions mentionnées dans le présent rapport et relevant des lignes budgétaires consacrées au dispositif mentionné ci-dessous (récapitulées dans l'annexe 1) ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Territoriale du Centre Alsace et de l'équité territoriale du 30 mai 2022 et de la Commission territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg du 7 juin 2022.

### **SOUTIEN AUX DEPENSES EN INVESTISSEMENT DES ACTEURS CULTURELS**

Le dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles, voté en Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 8 juillet 2019 (délibération n° CP/2019/293), permet un soutien ciblé pour des projets d'investissement facilitant la création, la diffusion culturelle et l'éducation artistique.

L'aide peut atteindre jusqu'à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux et est plafonnée à 15 000 € par projet.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir trois projets d'acquisition de matériel pour un montant total de 22 950 € répartis ainsi :

- 14 840 € à la Commune de Kintzheim pour la modernisation de l'Espace scénique de la salle des fêtes ;
- 7 473 € à l'association « Le Kafteur » pour l'acquisition d'une console lumière, d'écrans tactiles, d'un système de sonorisation et d'une porteuse motorisée (coût total 29 891.07 € TTC) ;
- 637 € à l'association « La Vieille Guimbarde » pour l'acquisition de matériel de sonorisation (coût total 2 546 € TTC).

\*\*\*

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

**Au titre du SOUTIEN AUX DEPENSES EN INVESTISSEMENT DES ACTEURS CULTURELS**

- d'attribuer et d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement de 14 840 € à la Commune de Kintzheim pour la modernisation de l'Espace scénique de la salle des fêtes, d'une subvention d'investissement de 7 473 € à l'association « Le Kafteur » pour l'acquisition d'une console lumière, d'écrans tactiles, d'un système de sonorisation et d'une porteuse motorisée et d'une subvention d'investissement de 637 € à l'association « La Vieille Guimbarde » pour l'acquisition de matériel de sonorisation ;

- de préciser que les crédits seront prélevés sur les opérations et les imputations mentionnées dans l'annexe 1 jointe au présent rapport. Ces subventions seront versées en une seule fois, sur présentation des justificatifs de dépenses certifiés exacts.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY